



REGLEMENT INTERIEUR S.A.L. Saint-Priest Natation

L'adhésion au club engage l'adhérent à respecter le présent règlement intérieur de l'association et le règlement des piscines municipales de Saint-Priest

Par mesure de sécurité, s'annoncer impérativement en arrivant à la piscine auprès de l'hôtesse d'accueil à chaque séance.

- **LES ENFANTS DE PLUS DE 6 ANS DOIVENT SE CHANGER SEULS DANS LES VESTIAIRES.** Seuls 2 ou 3 parents volontaires sur chaque créneau auront accès aux vestiaires pour aider l'ensemble des enfants de moins de 6 ans.
- **Les hommes ne sont pas admis dans le vestiaire des femmes,** les papas devront changer leur fille dans les cabines côté garçons, et inversement pour les mamans avec leur fils.
- **Les parents ont interdiction d'accompagner leur(s) enfant(s) au-delà de l'entrée des douches.**
- Observer un comportement en accord avec l'éthique et la morale sportive : aucune violence verbale ni physique ne sera tolérée dans l'enceinte de la piscine tant par les parents que par les enfants. Les comportements susceptibles de constituer des pressions sur d'autres nageurs seront sanctionnés. Ce respect prévaudra aussi lors des manifestations à l'extérieur.
- Respecter l'équipement sportif. Aucun acte de vandalisme n'est tolérable et toute dégradation sera à la charge du licencié que ce soit dans les piscines de Saint-Priest ou celles accueillant les nageurs lors des compétitions.
- Laisser les lieux propres à l'issue de l'entraînement et des compétitions.
- Les parents doivent veiller à respecter les horaires pour ne pas perturber le déroulement des cours. Ils se doivent d'assurer que celui-ci a bien lieu (pour des raisons indépendantes de notre volonté les cours peuvent être supprimés : problèmes techniques ...). Ces fermetures ne pourront donner lieu à des contreparties financières.
- En quittant l'enceinte des bâtiments, les nageurs se soustraient à la responsabilité du club.
- Le club n'est responsable des nageurs que pendant les entraînements/compétitions.
- Les **enfants MINEURS devront OBLIGATOIREMENT être pris en charge par leurs parents ou représentant légal dès la sortie des vestiaires aux horaires prévus (15 min après la sortie du bassin). Au-delà les enfants ne seront plus sous la responsabilité du club. Le SAL Saint-Priest Natation ne pourra pas être tenu responsable en cas d'accident.**
- Si des retards récurrents et importants obligent l'hôtesse à prévenir les parents, le club pourra décider d'une exclusion temporaire.
- Il est nécessaire de consulter régulièrement le panneau d'affichage à la piscine et ou le site internet.
- Participer selon ses possibilités à la vie associative du club (officiels ...).
- Le club décline toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires. Il est vivement recommandé de ne pas venir avec des objets de valeurs. Des casiers sont mis à votre disposition durant la séance, cependant il est obligatoire de le libérer à la fin du cours.
- Le club se réserve le droit de faire des photos et/ou vidéos individuelles ou collectives des nageurs et elles pourront être diffusées dans les médias locaux et sur le site du SAL dans l'unique but de promouvoir le club.
- Le tarif de votre activité n'inclut pas, qu'en cas de fermetures pour raison technique des piscines, un remboursement mais une proposition de rattrapage des séances manquées sur des créneaux disponibles dans la mesure du possible.

INSCRIPTIONS

- Aucune inscription ne sera validée sans le paiement intégral de la cotisation et l'acceptation du présent règlement. Le règlement intérieur est à valider électroniquement sur Swim Community lors de l'inscription.

Toute inscription est définitive

Pour toute demande de changement de groupe (horaires), une participation de 10€ est demandée.

- Aucun remboursement ne sera fait pour quelque motif que ce soit (cas de force majeure : problèmes techniques, crise sanitaire - COVID), pas de remboursement sur présentation d'un certificat médical.
- Faire part lors de l'inscription d'éventuels problèmes de santé afin de pouvoir agir en conséquence en cas de problème.

CERTIFICAT MEDICAL / QUESTIONNAIRE FFN :

- **Pour les MINEURS,** le certificat médical n'a plus besoin d'être fourni, cependant, le questionnaire santé FFN doit être validé en ligne. Pour valider en ligne, toutes les réponses doivent être NEGATIVES dans le cas contraire fournir un certificat médical (au plus tard le 1^{er} jour des cours).
- **Pour les adhérents MAJEURS,** la règle du certificat médical est encore en vigueur (validité 3 ans). Afin d'en renouveler la validité, le nageur doit valider en ligne le questionnaire santé fourni par la FFN. Toutes les réponses doivent être NEGATIVES dans le cas contraire fournir un certificat médical (au plus tard le 1^{er} jour des cours).

Le Club SAL Saint-Priest Natation ne pourra être tenu responsable si les consignes n'ont pas été respectées.

HYGIENE – TENUE VESTIMENTAIRE

- Le passage à la douche avant l'accès au bassin est obligatoire.
- **Il est interdit de pénétrer dans les douches et au bord du bassin avec des chaussures.**
- Le nageur pourra se voir refuser l'accès au bassin si ce dernier présente des plaies, boutons, verrues, maladies à éviction ...
- Le maillot de bain et le bonnet sont obligatoires à la pratique de la natation. Le short de bain est strictement interdit.

CONTACTS et INFORMATIONS DIVERSES

Téléphone de la Piscine du Caneton : 04 78 20 42 24 (Horaires des permanences indiquées sur le site internet)

Adresse Email : salnatation@gmail.com